

Observation 156 du 06/03/2023

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à la création de ce nouveau parc éolien dans la Vienne.

La cour des comptes affirme sans ambiguïté en 2018 que le choix des ENR dans la politique énergétique

, compte tenu de sa prod° électrique déjà décarbonée à 98% grâce au nucléaire, n'a pas de visée climatique. Ce choix vise seul à substituer les #ENR au nucléaire.

||



Page 21
La prépondérance de l'énergie de source nucléaire conduit en effet à ce que l'électricité française produite soit décarbonée à 98 % et que les émissions de gaz à effet de serre françaises du fait de la production d'énergie soient donc limitées comparativement aux autres pays de l'UE. Cette situation place la France dans une situation singulière par rapport à la plupart de ses voisins pour qui le développement des ENR répondait d'abord à une volonté de décarboner leurs mix énergétiques (Royaume-Uni, Espagne, Allemagne).

Page 22
Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des ENR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des ENR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2. De ce fait, la place consacrée aux énergies renouvelables électriques dans la stratégie française répond à un autre objectif de politique énergétique, consistant à substituer les énergies renouvelables à l'énergie de source nucléaire.

Communication à la commission des Finances du Sénat

Mars 2018

Nous en avons assez de parcs éoliens comme celui-ci qui ne CONTRIBUENT EN RIEN à réduire nos émissions de CO2, assez et lassés de voir des parcs éoliens qui nous coutent une fortune pour ZERO impact sur nos émissions.

Un peu de bon sens implique d'émettre un avis DEFAVORABLE à ce nouveau projet.

Cordialement,

Sam Joab